

ABROGATION DE LA LOI TRAVAIL : LE 15 SEPTEMBRE, TOUTES ET TOUS DANS LA RUE !

Profitant de la période des congés payés des salariés, le gouvernement continue ses mauvais coups contre le monde du Travail en faisant passer sa loi scélérate par le 49-3, pendant que la Ministre El Khomri autorise le licenciement du délégué syndical CGT d'Air France, comme elle a autorisé celui de Sodexo et de tant d'autres délégués CGT sur la dernière période.

Par trois fois sur cette seule loi, Hollande et ses ministres ont utilisé l'arme anti-démocratique absolue du 49-3 pour se soustraire à l'avis ultra-majoritaire des citoyens de notre pays qui refuse à plus de 70 % leur servitude totale au patronat. Ce déni institutionnel de démocratie, utilisé systématiquement sur les questions sociales par les pouvoirs successifs, illustre leur volonté libérale de destruction du cadre social existant, constitué de garanties sociales, pour le substituer à un retour aux tacherons payés à la pièce et dont le patronat peut se débarrasser sans contrainte. À peine l'encre sèche, les patrons n'attendent pas la promulgation de leur loi pour convoquer dans les entreprises les délégués syndicaux et représentants du personnel, pour leur imposer les nouvelles règles de leur carcan libéral. Fin des 35 heures, chantage à l'emploi contre baisse des salaires, licenciement économique simplifié et banalisé, toute la panoplie patronale est à portée de leurs

mains avides de dividendes ! Cette destruction sociale s'inscrit dans un cadre global, européen et mondial pour répondre au mieux aux exigences des 2 000 milliardaires qui règnent sur le destin de notre planète. Tous inféodés : Cameron en Grande-Bretagne et Peters en Belgique, emboitant le pas à leurs comparses Grecs, Espagnols et Italiens, ils ont engagés, simultanément au gouvernement français, la même réforme de casse du droit social subsistant. Tous les salariés l'ont compris et c'est pour cela qu'il n'y pas eu de trêve estivale dans les luttes sociales cet été, ici comme ailleurs ! Les salarié-e-s, les jeunes et les retraités sont plus que jamais mobilisés contre la loi El Khomri qui symbolise cette politique libérale qui ne cesse d'accroître les inégalités tout en précarisant l'ensemble des salariés qu'ils soient en recherche d'emploi, en CDI, ou retraités avec la baisse perpétuelle des pensions. Cette politique qui nuit gravement à notre société et ses solidarités entre les citoyens, qui casse nos services publics pour laisser la place au tout marchand (santé, énergie...), qui prépare et mène des guerres à travers la planète. Le patronat et ses agents libéraux de tous partis (à quelques exceptions bien entendu) ayant eu des sueurs froides en ce printemps et cet été social tentent, comme à leur habitude, de détourner les citoyens de cette mobilisation sociale pour les orienter vers les côtés obscurs d'une xénophobie grandissante.

Aujourd'hui, ils empruntent allègrement les chemins de haine tracés par le FN et instrumentalisent les événements tragiques comme celui de Nice ou d'un maillot de bain pour stigmatiser toute une partie de la population. Valls bombe le torse et tient des propos amalgamant terrorisme, origines ethniques et religion comme autant de justificatifs à sa répression policière et sécuritaire dans le cadre d'un État d'urgence illégitime, pendant que Sarkozy tente de rivaliser en prenant les airs d'un Laval (ministre collaborationniste sous Vichy) comme pour mieux préparer sa collaboration future avec l'extrême droite. Le racisme devient leur thème de prédilection de la campagne présidentielle, dont ils vont tenter de nous « gaver » pendant les mois qui nous séparent de l'échéance électorale. C'est sans compter sur notre détermination intacte contre leur politique antisociale et notre anti-racisme et anti-fascisme intrinsèquement chevillés au corps. La question sociale est au cœur de notre action, elle est au centre des préoccupations de chaque citoyen, faisons en sorte qu'elle soit comme depuis des mois, sur le devant de la scène, quelque soit les échéances. La préparation de la mobilisation du 15 septembre doit être utilisée pour reprendre contact avec tous nos collègues, avec les travailleurs et celles et ceux que nous côtoyons pour leur confirmer que la lutte continue jusqu'à l'abrogation de cette loi et se poursuivra après jusqu'à l'obtention d'une autre société faite de justice sociale, de paix, de solidarité et de fraternité. Bonne rentrée à toutes et tous dans l'action et la lutte ! •

Cette destruction sociale s'inscrit dans un cadre global, européen et mondial pour répondre au mieux aux exigences des 2 000 milliardaires qui règnent sur le destin de notre planète.

URGENCE VITALE : abrogation de la loi Travail !



Cette Loi qui compte 123 articles et qui nécessite 127 décrets dont la publication va s'étaler de septembre 2016 à la fin du 1^{er} trimestre 2017 constitue un véritable danger. Il faut l'abroger !

Dès le 1^{er} article le ton est donné. C'est à une commission d'experts que l'on confie la poursuite de la casse (appelée « refonte ») du Code du Travail en prenant le soin d'exclure les organisations syndicales de la négociation.

C'est donc la fin de la concertation préalable que le gouvernement se devait d'engager auprès des « partenaires sociaux » avant d'envisager une modification du code du travail et qui constituait le préliminaire du Code du Travail.

Le 2^e article enfonce le clou en matière de liberté et donne la possibilité de restreindre la manifestation des convictions des salariés dans le règlement intérieur ! L'entreprise devient une zone de non-droit où notre Constitution (préambule - article 5) et la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (article 6) n'ont pas droit de cité. **Pour en finir avec le Code du Travail et les Conventions Collectives, la hiérarchie des normes est inversée.**

C'est désormais l'accord d'entreprise qui détient la primauté sur le Code du travail et l'accord de branche. Tout au long de

L'entreprise devient une zone de non-droit où notre Constitution (préambule - article 5) et la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (article 6) n'ont pas droit de cité.

la Loi et pour chaque thème traité il est rappelé que c'est à défaut d'accord d'entreprise que s'applique l'accord de branche.

Si la règle de validité des accords d'entreprise est soumise à une signature d'organisations ayant obtenu au moins 50% des voix des salariés, en revanche, les organisations minoritaires représentant au moins 30% des voix,

peuvent exiger une consultation des salariés pour faire passer un texte qui n'a pas recueilli la signature des organisations syndicales majoritaire. Voilà un bel exemple de déni de démocratie ! Et oui, désormais ce sera possible.

L'article 8 de la loi sur plusieurs dizaines de pages traite du temps de travail auquel il pourra être dérogé. 12 heures par jour : c'est l'article Art. L. 3121-19 du code du travail ; 60 heures par semaine c'est l'article Art. L. 3121-21 du code du travail ; 46 heures hebdomadaires sur une période de 12 semaines c'est dans l'article L. 3121-23 du code du travail. Le forfait jours c'est pour tout le monde au seul motif d'autonomie dans le travail.

Le forfait jours c'est la fin de la durée légale de travail et la fin des congés payés. C'est-à-dire que l'on pourra vous faire travailler jusqu'à 13 heures par jour et 6 jours sur 7, art. L. 3121-62 du Code du travail. 235 jours travaillés par an, c'est l'article L. 3121-66 du code du travail. Ainsi conformément à l'article L. 3131-2, il peut être dérogé à la durée de repos quotidien fixée à 11 heures. Les entreprises vont pouvoir renégocier des accords pour atteindre le seuil fixé par la Loi dans l'article L. 3142-4, et ce, même si l'accord de branche propose des durées supérieures.

Désormais, avec l'Art. L. 2254-2 au seul motif de la « préservation de l'emploi », le contrat de travail pourra être remis en cause « y compris en matière de rémunération et de durée du travail. » Si le salarié refuse cette modification, il pourra être licencié pour cause réelle et sérieuse !

L'article L 1233-3, constitue un guide visant à faciliter le licenciement économique. Baisse du chiffre d'affaires, des commandes, de la trésorerie, ou mutations technologiques (entre autres) décrétées par l'employeur suffisent pour licencier.

Et ce n'est que quelques exemples des attendus de cette loi. Rien n'est plus urgent que de convaincre les salariés que le combat continue et qu'il doit s'amplifier pour obtenir immédiatement l'abrogation de cette loi. Il s'agit d'une urgence vitale pour le monde du travail ! Le 15 septembre, toutes et tous dans la rue ! •

DÉCLARATION COMMUNE CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

/ Les Lilas, le 31 août 2016

Un mauvais projet de loi devient une mauvaise loi !

La loi Travail n'est pas bonne pour les salarié-e-s et les jeunes. Elle ne le sera pas non plus pour l'économie du pays. Alors que le chômage et la précarité augmentent, en affaiblissant les conventions collectives au profit des accords d'entreprise, cette loi accroît la concurrence entre les entreprises poussant à l'alignement sur le « moins offrant » pour les salariés. Cette logique de dumping social va engendrer davantage de flexibilité et de précarité et remettre en cause nombre d'acquis sociaux.

Cette loi contrevient aux conventions 87, 98 et 158 de l'Organisation Internationale du Travail relatives à la négociation collective, aux libertés syndicales et aux licenciements.

Les organisations syndicales étudient tous les recours et moyens juridiques possibles pour s'opposer à la mise en œuvre de la loi Travail.

L'emploi, les salaires et les conditions de travail restent des préoccupations majeures pour les citoyen-ne-s.

Le chômage et la précarité sont des fléaux

pour notre pays. Les créations d'emplois, dans le privé comme dans le public, sont pourtant nécessaires pour répondre aux besoins de toute la société. La stabilité et la qualité des emplois sont non seulement gage de progrès social et de qualité de vie pour les salarié-e-s et les jeunes, mais sont aussi un facteur essentiel de création d'emplois. La loi Travail tourne le dos à cet enjeu ! Tous les pays qui ont fait l'expérience d'une telle réforme du droit du travail (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Allemagne) en mesurent aujourd'hui les conséquences néfastes.

Affaiblir le code du travail, c'est affaiblir les droits de tous les salarié-e-s !

Il est clair qu'à terme la fonction publique sera aussi concernée car nombre de règles statutaires relève de la transposition de dispositions du code du travail (dialogue social, respect de la hiérarchie des normes et des droits collectifs, temps de travail, etc.).

C'est pourquoi nos organisations continueront à mener tous les débats nécessaires avec les salarié-e-s et les jeunes pour, à l'inverse de cette loi, promouvoir d'autres propositions, obtenir

son abrogation et gagner de nouveaux droits pour toutes et tous.

Pendant l'été, de nombreuses initiatives locales se sont développées et la carte postale au Président de la République a été largement utilisée. Comme nous l'avons écrit au Président de la République, « on se retrouve à la rentrée... », notamment sur les meetings et débats unitaires déjà programmés.

Les organisations dénoncent les faits de répression dont sont aujourd'hui victimes des militant-e-s syndicaux-ales, des jeunes, des salarié-e-s et des agents publics.

Les organisations syndicales de salarié-e-s et de jeunesse CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL appellent les salarié-e-s, privé-e-s d'emploi, étudiant-e-s, lycéen-ne-s, retraité-e-s à se mobiliser massivement pour réussir la journée d'actions du 15 septembre contre la loi Travail, selon des modalités décidées localement (rassemblements, manifestations, grèves, etc...), pour obtenir l'abrogation de cette loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives. •

Invitation à la Journée d'étude sur les réformes des marchés du travail en Europe, 12 septembre 2016

CHER CAMARADE,

Conformément à ce que nous avons déjà évoqué lors des rencontres des Fédérations de l'industrie de la CGT, la FTM entend organiser, dès la rentrée, une **Journée d'étude sur les réformes des marchés du travail en Europe**. Comme nous le savons, la coordination des politiques macro-économiques de la zone Euro est basée sur l'austérité, notamment, dans un premier temps, par la décentralisation de la négociation collective et donc la baisse de la couverture conventionnelle.

Cette logique destructrice des acquis collectifs et individuels des travailleurs a conduit aux réformes des marchés du travail en Grèce, Irlande, Espagne, Portugal, Italie, Finlande et plus récemment en Belgique avec le projet Peeters ou, pour ce qui nous concerne, le projet de réforme El Khomri.

Nous savons qu'il ne s'agit là que d'une étape dans les politiques d'austérité imposées par l'Union Européenne, à la demande des États, dont l'objectif final est d'aller à l'individualisation de la relation de travail au travers de conventions de gré à gré entre employeurs et salariés. A terme, l'objectif est d'en finir avec la négociation collective et surtout avec les organisations syndicales, derniers remparts aux politiques ultralibérales.

Notre mobilisation, celle de nos camarades belges, des métallos d'Italie ou encore le vote des citoyens britanniques en faveur du Brexit sont les témoignages du rejet de ces politiques qui condamnent nos acquis sociaux, nos emplois, nos industries, nos services publics et toute possibilité de récupération économique et sociale.

Dans la lutte, les travailleurs français ne sont pas seuls et nous sommes dans l'obligation d'envisager la convergence de nos luttes au niveau européen afin de réclamer une autre orientation politique, une autre Europe. C'est pour ces raisons qu'il paraît important de participer à cette journée d'étude, au lendemain de la fête de l'Humanité, afin d'engager le débat avec des organisations syndicales venues de toute l'Europe :

Lundi 12 septembre 2016, de 9h30 à 16h30

Salle du CCN, 263, rue de Paris - 93514 Montreuil

Une interprétation simultanée est prévue en français, anglais, espagnol et italien. En raison de la capacité limitée de la salle et de la participation d'invités, nous te demandons de confirmer au plus vite ta présence par retour du formulaire joint. Le projet d'ordre du jour, également joint, pourra encore évoluer en fonction des confirmations. Nous te remercions par avance pour l'intérêt que tu porteras à cette initiative et comptant sur ta participation, nous te souhaitons de passer de très bons congés estivaux. •

Fraternellement,

Frédéric Sanchez, secrétaire général de la FTM-CGT

COMMÉMORATION / 75 JEUNES DE LA FILPAC CGT À CHÂTEAUBRIANT

Ne les oublions jamais, soyons dignes de leur combat pour la liberté !

La commémoration qui aura lieu le 23 octobre, pour l'hommage aux Fusillés de Châteaubriant a cette année une résonnance particulière, puisque ce sont les 75 ans de cet événement tragique.

Aujourd'hui plus qu'hier, nous devons nous rappeler cette page d'histoire pour que cela ne se reproduise jamais ! La montée du Front National, aux différentes élections, et celle des partis xénophobes et fasciste en Europe ne peut que nous interroger sur la nécessité de transmettre cette mémoire pour mieux poser des questions sur le futur afin d'éradiquer définitivement les résurgences des ces dogmes nauséabonds.

L'action de ce gouvernement ne cesse au quotidien d'alimenter les réseaux d'une droite réactionnaire et d'un fascisme grandissant, par sa politique ultra-sécuritaire de flicage de chaque citoyen, par les conséquences de sa politique libérale et par la répression de tous celles et ceux qui s'y opposent, en particulier les syndicalistes de la CGT.

Un peuple sans mémoire est un peuple sans défense

Commémorer les 27 camarades fusillés en 1941 par les nazis, c'est se rappeler leur combat pour rester libres et leur combat contre la pire des barbaries. Ce travail collectif de mémoire doit permettre aux générations actuelles et futures de donner un sens encore plus aigu à nos luttes et revendications pour transformer cette société inhumaine qui porte en elle, la bête immonde par trop féconde d'une résurgence fasciste.

Désiré Granet, secrétaire Général de la Fédération des Papiers Cartons et **Charles Delavacquerie**, jeune imprimeur de 19 ans et militant communiste de la Seine furent parmi les 27 camarades qui ont perdu la vie pour des idées qu'ils croyaient justes, et qui le sont toujours. Les récupérations politiciennes du martyr des 27 de Châteaubriant sont plus que jamais d'actualité lors de la commémoration des 75 ans de leur



Commémorer les 27 camarades fusillés en 1941 par les nazis, c'est se rappeler leur combat pour rester libres et leur combat contre la pire des barbaries.



Désiré Granet, secrétaire Général de la Fédération des Papiers Cartons

massacre. Ne laissons pas la mémoire de leurs actes et de leur courage être dévoyés dans le cadre d'une campagne présidentielle d'une ignominie sans pareille, par ceux là même qui

consacrent leur énergie à détruire chaque jour les acquis et valeurs du Conseil National de la Résistance, qui s'attaquent à la liberté d'expression, au droit de manifester.

Les valeurs et les engagements défendus par nos camarades jusqu'à en prendre la vie, syndiqués à la CGT ou pas, sont ceux de la CGT : anti-racisme, anti-fascisme, contre l'exploitation des femmes et des hommes et pour une société de justice sociale, de paix, de fraternité et de solidarité.

Les syndicats de la Filpac-Cgt, lors du congrès fédéral de novembre, se sont engagés auprès de l'amicale des 27 de Châteaubriant qui mène le combat indispensable de mémoire, d'une présence de 75 jeunes militant-e-s de nos professions les samedi 22 et dimanche 23 octobre prochain. •

• **Samedi 22 octobre, 14h30** : inauguration de la stèle au camp d'internement de Choisel, à Châteaubriant.

• **Dimanche 23 octobre, 13h45** : rendez-vous au Rond-point Fernand Grenier à Châteaubriant pour le « Défilé de la Mémoire »,

• **14h30** : cérémonie officielle sous la présidence d'Odette NILES, présidente de l'Amicale,

• **15h30** : évocation historique et artistique.

COMMÉMORATION DE CHÂTEAUBRIANT

Les 27 fusillés et les planches de la baraque 6

LES FUSILLÉS

- **Jules Auffret**, 39 ans, ouvrier gazier, de Bondy, conseiller général communiste de la Seine.
- **Henri Barthélémy**, 58 ans, de Thouars, retraité de la SNCF, militant communiste.
- **Titus Bartoli**, 58 ans, de Digoin, instituteur honoraire, militant communiste.
- **Maximilien Bastard**, 21 ans, de Nantes, chaudronnier, militant communiste.
- **Marc Bourhis**, 44 ans, de Trégunc, instituteur, militant communiste trotskiste.
- **Émile David**, 19 ans, de Nantes, mécanicien-dentiste, militant communiste.
- **Charles Delavacquerie**, 19 ans, de Montreuil, imprimeur, militant communiste.
- **Maurice Gardette**, 49 ans, de Paris, artisan tourneur, conseiller général communiste de la Seine.
- **Désiré Granet**, 37 ans, de Vitry-sur-Seine, secrétaire général de la Fédération CGT des papiers et cartons.
- **Jean Grandel**, 50 ans, employé des PTT, maire communiste de Gennevilliers, conseiller général communiste de la Seine, secrétaire de la Fédération postale de la CGT.
- **Pierre Guéguin**, 45 ans, de Concarneau, professeur, maire communiste de Concarneau et conseiller général du Finistère, communiste critique : refuse d'accepter le pacte germano-soviétique et rompt avec le PCF, puis se rapproche des trotskistes.
- **An Huynh-Khuong** dit « Luisne », 29 ans, de Paris, professeur, militant communiste.
- **Eugène Kériverl**, 50 ans, de Basse-Indre, capitaine côtier (marin pêcheur), militant communiste.
- **Raymond Laforge**, 43 ans, de Montargis, instituteur, militant communiste.
- **Claude Lalet**, 21 ans, de Paris, étudiant, dirigeant des Jeunesses communistes.
- **Edmond Lefèvre**, 38 ans, d'Athis-Mons, métallurgiste, militant communiste.
- **Julien Le Panse**, 34 ans, de Nantes, peintre en bâtiment, militant communiste.
- **Charles Michels**, 38 ans, de Paris, ouvrier de la chaussure, député communiste de la Seine, secrétaire de la

Fédération CGT des cuirs et peaux.

- **Guy Môquet**, 17 ans, de Paris, étudiant, militant communiste, fils du député de la Seine Prosper Môquet.
- **Antoine Pesqué**, 55 ans, d'Aubervilliers, docteur en médecine, militant communiste.
- **Jean Poulmarc'h**, 31 ans, d'Ivry-sur-Seine, secrétaire général de la Fédération CGT des produits chimiques, militant communiste.
- **Henri Pourchasse**, 34 ans, d'Ivry-sur-Seine, employé de préfecture, responsable de la Fédération CGT des cheminots, militant communiste.
- **Victor Renelle**, 42 ans, de Paris, ingénieur-chimiste, militant communiste, créateur du syndicat des techniciens des industries chimiques.
- **Raymond Tellier**, 53 ans, de Paris, ingénieur-chimiste, militant communiste.
- **Maurice Ténine**, 34 ans, d'Antony, docteur en médecine, militant communiste.
- **Jean-Pierre Timbaud**, 31 ans, de Paris, mouleur en bronze, secrétaire général de la Fédération CGT de la métallurgie, militant communiste.
- **Jules Vercruyse**, 48 ans, de Paris, ouvrier du textile, secrétaire général de la Fédération CGT des textiles, militant communiste.

LES PLANCHES DE LA BARAQUE 6

Les otages consignés dans la baraque 6 écrivent leur dernière lettre et notent également sur les planches leurs dernières pensées (22 octobre 1941) :

« CAMARADES QUI RESTEZ SOYEZ COURAGEUX ET CONFIANTS DANS L'AVENIR. » **Les 27**
« NOUS VAINCRONS QUAND MÊME. »
Jean Grandel
« VIVE LE PARTI COMMUNISTE. QUELQUES MOMENTS AVANT DE MOURIR. FUSILLÉ PAR LES ALLEMANDS. BAISERS À MA FEMME ET À MON CHER MICHEL. » **Jules Vercruyse**
« JE MEURS COURAGEUX ET PLEIN DE FOI RÉVOLUTIONNAIRE. »
Maurice Gardette

« ADIEU ! ADIEU ! CAMARADES PRENEZ COURAGE. NOUS SERONS VAINQUEURS. VIVE L'UNION SOVIÉTIQUE. »

Jules Auffret

« VIVE LE PARTI COMMUNISTE QUI FERA UNE FRANCE LIBRE, FORTE ET HEUREUSE. » **Titus Bartoli**

« MORT POUR SON PARTI ET LA FRANCE. » **Edmond Lefèvre**

« LES CAMARADES QUI RESTEZ SOYEZ DIGNES DE NOUS, QUI ALLONS MOURIR. » **Guy Môquet**

« VIVE LA FRANCE. » **Charles Michels**

« LES 27 QUI VONT MOURIR GARDENT LEUR COURAGE ET LEUR ESPOIR EN LA LUTTE FINALE, LA VICTOIRE DE L'URSS ET LA LIBÉRATION DES PEUPLES OPRIMÉS. »

Émile David

« SOUVENIR D'UN FUSILLÉ. »

Houynck Kuong

« VIVE LE PC QUI FERA UNE FRANCE LIBRE, FORTE ET HEUREUSE. »

Timbaud, Barthélémy, Pourchasse

« ADIEU, ADIEU CAMARADES, PRENEZ COURAGE NOUS SERONS VAINQUEURS. VIVE L'UNION SOVIÉTIQUE !

JULIEN FUSILLÉ PAR LES ALLEMANDS. »

Julien Lepanse

« AVANT DE MOURIR, LES 27 SE SONT MONTRÉS D'UN COURAGE ADMIRABLE.

ILS SAVAIENT QUE LEUR SACRIFICE NE SERAIT PAS VAIN ET QUE LA CAUSE POUR LAQUELLE ILS ONT LUTTÉ TRIOMPHERA BIENTÔT. VIVE LE PARTI COMMUNISTE. VIVE LA FRANCE LIBÉRÉE. »

Timbaud, Poulmarch, Pourchasse

Les planches furent découpées par les internés dont Pierre Gaudin, et transportées par Roger Puybouffat, le dentiste qui n'était pas encore arrêté et qui venait soigner les internés. Ensuite c'est la fille de Pierre Gaudin, Esther, âgée de 16 ans, qui les acheminera jusqu'à Nantes. •